



La Lettre du CNPERT

Centre National de Prévention, d'Etudes et de
Recherches sur les Toxicomanies

Quand un grand journal national apporte sa très grosse pierre à la banalisation / légalisation du cannabis

Pr. Jean Costentin
président du CNPERT

Le Journal « Le Monde » daté du 11-12 Mai 2014, en un très gros titre de sa première page affichait : « *Cannabis : les cultures en appartement font exploser le marché français :* »

-La multiplication des producteurs individuels d'herbe transforme le marché longtemps dominé par la résine marocaine

-Une pièce de 10 m² génère un revenu de 50.000 euros par an

-Une « marche mondiale » pour la légalisation du cannabis est organisée, mais en France le débat demeure interdit ».

N'étant plus dupes des procédés d'enfumage journalistiques et nous appliquant à les dénoncer, livrons nous ici à une lecture en creux de cette annonce. Elle réitère l'habituel « trop tard, le coup est parti et rien ne peut plus l'arrêter ». Ce constat nous rappelle l'alerte que nous avions lancée auprès de E. Apare, (alors président de la MILDT), pour dénoncer l'ouverture simultanée dans les grandes villes de France des « Grow shops », permettant d'acquérir tout le matériel dédié à la culture « du chanvre en chambre :

S'il est important de nous préoccuper de l'état de la planète que nous léguerons à nos enfants, il est majeur de nous préoccuper de l'état des enfants que nous lui léguerons

Lettre N° XXX

Juin 2014

Président Pr. J. Costentin
Editeur en chef Pr. J.-P. Tillement

Lampe à vapeur de sodium, thermostat, hygromètre, créateur d'un cycle jour-nuit, engrais ad-hoc, billes de polystyrène pour une culture hydroponique (i.e. sans terre, préservant la moquette du sol). Il nous fut répondu qu'interdire cela serait « une entrave à la liberté du commerce ». Pourtant ces magasins étaient à l'enseigne *T.H.C.* qu'il fallait traduire non pas (comme le cannabinophobe que je suis) par tétrahydrocannabinol mais par « Tout pour l'Horticulture Contrôlée ». Cependant, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, à côté de *THC*, était présentée l'image d'une graine en germination qui laissait s'échapper une feuille, d'un beau vert sombre et aux indentations caractéristiques, celle du chanvre indien.

Le Monde nous invite, candidement, à cultiver, non point notre jardin, mais notre salle de bain. Dans cette période de chômage élevé qui, pour beaucoup, s'apparente à un hiver budgétaire, voilà un sacré truc à portée de main : dans 10 m² de votre appartement vous pouvez, vous générer un revenu de 50.000 € par an !

S'agissant de « la marche mondiale pour la légalisation du cannabis » elle avait lieu le jour même de la parution de cet article ; si cela laissait peu de temps pour s'y rendre, c'était un opportun rappel pour ceux qui hésitaient encore ou qui l'avaient oubliée, car toute la « chichonosphère » avait été rameutée. Et le journal de conclure en s'appliquant à stimuler ce débat qui finira bien par déboucher sur la légalisation du chichon.

Le Monde ne tourne vraiment pas très bien....

Communiqué sur le cannabis de l'académie nationale de médecine

(25 mars 2014)

A propos de l'expansion de la consommation de cannabis

« L'expansion de la consommation de cette drogue, sous des formes commerciales dont la concentration en principe actif, le delta-9-tetrahydrocannabinol (THC) a été multipliée par 4 entre 1993 et 2012, affecte principalement les jeunes français [1,2]. Ils sont les plus grands consommateurs en Europe. On dénombre en France 1.300.000 usagers réguliers et 550.000 consommateurs quotidiens [3]. Cette constatation amène l'Académie nationale de médecine à rappeler la convergence des données neurobiologiques, cliniques et épidémiologiques attestant de la toxicité somatique et psychique du cannabis d'autant qu'il existe une accumulation du THC dans le cerveau responsable d'une période de latence entre l'arrêt de l'intoxication et la cessation des effets.

L'usage du cannabis perturbe les fonctions cognitives, en particulier à l'âge des acquisitions scolaires et universitaires. Il peut induire des troubles anxieux et dépressifs avec leur risque suicidaire. Il peut entraîner ou aggraver des troubles psychotiques, à type de schizophrénie. Il est facilitateur de la consommation d'autres drogues, tabac, alcool, voire opiacés ou psychostimulants. La désinhibition induite par le cannabis est facilitatrice de comportements à risque, auto- ou hétéro-agressifs et elle participe au bilan meurtrier des accidents de la route

Les méfaits somatiques du cannabis sont également connus : cancers O.R.L. et broncho-pulmonaires ; cancers du testicule ; troubles cardio-vasculaires (artérites, infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux) ; troubles broncho-

pulmonaires ; perturbations endocriniennes ; conséquences sur le déroulement de la grossesse et sur l'enfant qui en naîtra...

L'apparition sur le marché de nombreux cannabinoïdes de synthèse encore plus puissants que le THC aggrave les risques induits par ces consommations.

L'Académie Nationale de Médecine souligne la gravité des conséquences de l'expansion de la consommation de cannabis.

Ceci impose la mise en œuvre de mesures capables d'informer les jeunes et leurs éducateurs et de dissuader et punir ceux qui œuvrent pour cette pandémie.

1- Des campagnes d'information doivent être mises en œuvre sur les dangers du cannabis et des cannabinoïdes de synthèse pour la santé physique et psychique, en particulier durant la période du développement du système nerveux, c'est-à-dire l'enfance et l'adolescence. Ces campagnes doivent s'adresser aux adultes (parents, enseignants) ainsi qu'aux enfants, adolescents et étudiants. La lutte contre la consommation de cannabis doit-être érigée au rang de cause nationale.

2- Les effets délétères du cannabis et des cannabinoïdes de synthèse chez les personnes déjà porteuses de troubles mentaux justifient que les établissements accueillant ces malades veillent à prévenir toute forme de commerce et de consommation du cannabis en leur sein. Ceci doit être pris en compte dans le processus d'accréditation des établissements spécialisés en psychiatrie. Le taux de prévalence élevé des addictions en population carcérale doit être davantage pris en compte par l'autorité pénitentiaire, par la mise en œuvre d'actions de prévention auprès des populations concernées et, bien évidemment, par toutes mesures empêchant la circulation des drogues dans les lieux de privation de liberté.

3- Des mesures doivent être inscrites dans la loi pour empêcher, dans des boutiques, ou via l'internet, l'achat : de matériels et de semences permettant la culture du chanvre indien ; de cannabinoïdes de synthèse ; la vente aux mineurs de « vapoteurs », de pipes à eau, et de papier à cigarette « grand format » qui sont détournés pour la consommation du cannabis. Les arguments sanitaires ayant fondé la loi de 1970

interdisant la consommation et le commerce de cannabis doivent être rendus accessibles à la population.

4- En matière de sécurité routière, une surveillance toute particulière doit viser à mieux prévenir et sanctionner la conduite de tout véhicule sous l'empire du cannabis et des cannabinoïdes ».

[1] - Mura P, Brunet B, Dujourdy L, Paetzold C, Bertrand G, Sera B, et al. Cannabis d'hier et cannabis d'aujourd'hui. Augmentation des teneurs en THC de 1993 à 2004 en France. Ann. Toxicol. Anal. 2006; 18 : 3-6.

[2] - Drogues et addictions, données essentielles 2013. Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT). 30 mai 2013, mise à jour 14 juin 2013. 401 p.

[3] - Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies (OFDT) – Chiffres clés, 4^{ème} édition, 2012, cannabis.

[4] - Loi n° 70-1320 du 31décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses.

Les inévitables blagounettes

Le « binge drinking » (ou alcoolisation aigüe, ou « biture expresse ») : l'alcoolescence à l'adolescence.

Si un homme ivre veut à tout prix reprendre le volant ne vous mettez pas en travers de sa route.

On lui a interdit de boire ; pour l'instant ça marche, au moins quand il dort...

Ceux qui plantent du tabac doivent ils fumer le terrain ?

Jurant ses grands dieux, au sortir du café de la Poste de n'y avoir rien bu, la gendarmerie ne le fit pas souffler dans l'éthylomètre ; au principe que le café de la poste faisait foi.

Il ne boit jamais à Outrance, d'ailleurs il ne sait même pas où c'est.

Quand on se présente aux alcooliques anonymes, doit on décliner son identité ?

Un alcoolique c'est quelqu'un qui vient se mettre à l'abri dans un bistrot, même quand l'eau du ciel ne menace pas de s'abattre sur lui.

Dieu n'avait fait que l'eau, mais l'Homme a fait le vin (Victor Hugo).

Enfin une contrepèterie, « pour la route » :

S'abreuver d'un Chinon ne laisse pas le souvenir du goût d'un blanc

Les dealers

Sophie Daout

Je les ai vus rôder, tous ces marchands de l'ombre
aux portes des écoles ou là-bas sur la place,
ils rasent les maisons et détournent la face
pour leur sale marché, recherchant les coins sombres.

Ils promènent alentour des regards noirs de peur,
au détour d'une rue ou dans un coin tapis,
détalant prestement quand ils voient un képi.
Comme ils sont courageux ces petits imposteurs !

Je les ai vus gentils tous ces petits marchands,
offrant à qui veut bien les produits du négoce.
Ils ont un air jovial en abordant les gosses,
qu'ils tentent d'allécher avec leurs boniments.

Ils ont des arguments simplistes et évidents :
« Tu ne vas pas mourir avec une ou deux clopes
Prends en une, c'est gratuit, tu verras, c'est le top
Ce n'est pas en une fois qu'on devient dépendant.

Approche-toi un peu, tu vas voir, c'est facile.
A toi, je te le donne et t'as rien à payer.
Un pétard le matin pour mieux te réveiller
et un pétard le soir pour t'endormir tranquille.

Tu verras, c'est super, quand on a des problèmes !
Ne reste pas idiot, fais comme les copains.
Moi qui suis ton ami, je ne veux que ton bien.
Tu as confiance en moi, tu me connais quand même ! »

Mais quand leurs arguments, discours de pacotille,
ne leur servent à rien, ne sont pas convaincants,
je les ai vus changer, devenir menaçants,
humilier les garçons et insulter les filles.

Le grand dealer, le vrai, remplit son compte en banque,
et il traite de haut les drogués, il se moque,
bien haut de ces paumés l'implorant, pauvres loques,
pour que s'arrête enfin la souffrance du manque.

J'apprendrai aux enfants à savoir dire non,
je leur expliquerai que c'est là le courage.
Vous messieurs les dealers, vous serez au chômage,
mais peut-être aurez-vous du travail en prison.

*Ce poème, est extrait du livre de Sophie Daout
« Parole de femme » (Edition les Presses du Midi, 2001)
Sophie Daout est membre de notre CNPERT.
Institutrice, puis professeur de mathématiques, puis
conseillère d'orientation-psychologue ; elle a vu
disparaître ses deux fils, l'un victime de la drogue et
l'autre d'une dépression.*

*Avec un talent avéré d'écrivain et de poète,
elle surmonte ces deux drames par l'écrit et par de
nombreuses interventions au sein des établissements
d'enseignement, afin de prévenir nos jeunes des
drogues.*

*Nous voulions, très modestement, rendre hommage à
cette grande Dame, en publiant ici un de ses poèmes.*

J. Costentin

Pavot, opium, morphine

Professeur Pierre Delaveau

Une cinquantaine d'espèces originaires surtout de l'ancien Monde sont groupées dans le genre *Papaver*, dont le nom est d'origine pré romane. Un caractère général des espèces du genre Pavot, dont le Coquelicot (*Papaver rhoeas*) fournit un exemple banal dans nos campagnes, est la présence, sous pression, d'un latex blanc contenu dans de fins canaux des tiges. Il s'écoule par simple incision des organes vivants, en particulier des capsules encore vertes. Ces espèces sont toutes des herbacées à feuilles assez grandes, alternes, lobées, de couleur vert bleuté. Solitaires, les fleurs sont développées, à long pédoncule. Penchées lorsqu'elles sont encore en bouton, elles se relèvent à maturité. Très décoratifs, les pétales sont blancs, roses, mauves voire rouge vif. Ces fleurs se transforment en fruits : des capsules globuleuses, de 1 à 5 cm de diamètre, couronnées par un plateau stigmatique à lignes noires rayonnantes. L'aspect est ornemental. A l'intérieur sont disposées de façon rayonnante depuis une colonnette centrale des « lames placentaires » également rayonnantes. Elles portent les ovules en très grand nombre, d'abord blanchâtres, puis pigmentées au cours de leur transformation en graines. Très nombreuses et de diamètre fort réduit, celles-ci possèdent une couleur allant du blanchâtre au gris-noir, selon les variétés. Selon une tradition d'Europe centrale, en particulier polonaise, de telles graines serviront à recouvrir pains et gâteaux.

Or il y a peu, on enseignait encore que ces semences ne contenaient pas d'alcaloïdes, en particulier de morphine, mais qu'il s'en formait tardivement dans la jeune plantule. Puis des méthodes analytiques chromatographiques ont prouvé qu'en réalité il existait déjà de faibles quantités dans les semences de pavot et les usages gastronomiques traditionnels montrèrent nettement la présence de divers alcaloïdes dans l'urine des consommateurs de pains au pavot...

Il est probable que les anciens habitants des cités lacustres du Sud de l'Allemagne et de l'Europe connaissaient plusieurs utilisations médicinales de cette plante dont on retrouva la présence sur des tablettes sumériennes de la fin du IV^e millénaire avant J.C. en Mésopotamie, l'Irak actuel qui, s'il n'avait pas été condamné au châtiment de la destruction programmée aurait prospéré. En effet l'un des Etats les mieux dotés de la région, l'Irak était promis à un brillant avenir.

Visiblement le Pavot avait été largement cultivé dans cette région, surtout à l'époque assyrienne avant la chute de la fameuse Ninive (612 avant J.C.) et celle de Babylone (539). De merveilleux bas-reliefs (*British Museum, Louvre Paris*) manifestent que des cultures de pavot existaient vers 1 300 dans la région de Thèbes, en ancienne Egypte et les civilisations grecques célébraient le Pavot, en particulier sous les aspects du Nepenthes (Homère VIII^e siècle avant J.C.). Il est bien connu en effet que la présence du nepenthes (signifiant « sans inquiétude »), distribué avec générosité aux guerriers avant la bataille,

traduisait l'intérêt pour la plante, chargée de réduire leurs craintes.

Dans un but thérapeutique, on retrouve le Pavot comme narcotique parmi les prescriptions d'Hippocrate. On pense que c'est Alexandre le Grand qui contribua à l'expansion du Pavot vers l'Est, soit en Perse qui ne tarda pas alors à devenir le grand territoire d'expansion de la plante, en attendant de gagner les Indes, après la mort de Mahomet (632), du fait de puissants courants commerciaux vers la Malaisie, puis la Chine. Lors de l'Expédition d'Egypte, des artistes français eurent la bonne inspiration de représenter le pavot en fleurs et fruits sur les parois de bas-reliefs, convenant en particulier à de merveilleux lits en acajou.

Il est possible néanmoins que des pénétrations plus directes se soient faites vers le monde chinois qui aurait apprécié d'abord la plante comme somnifère, puis à des fins anti diarrhéiques, ce qui devait laisser longtemps la réputation du fameux Elixir parégorique, conservé en Occident pendant le XX^e siècle.

Mais il sera nécessaire de nous détourner un moment de la jolie plante et de sa culture, pour examiner la production de l'opium et sonder l'admirable industrie végétale de la biosynthèse des alcaloïdes...

Un caractère général des espèces du genre Pavot, dont le Coquelicot (*Papaver rhoeas*) fournit un exemple banal dans nos campagnes, est la présence, sous pression, d'un latex blanc contenu dans de fins canaux des tiges. Il s'écoule par simple incision des organes vivants, en particulier des capsules encore vertes.

Le tabac : un véritable fléau

à l'échelle mondiale

Professeur Jean-Pierre Goullé.

Les ravages sanitaires engendrés par le tabac dans le monde sont considérables. On dénombre chaque année, à l'échelle planétaire, entre 5 et 6 millions de décès directement liés à sa consommation, soit l'équivalent de deux fois et demi la ville de Paris rayée de la carte.

A l'occasion de la "journée mondiale sans tabac", le 31 mai dernier, l'Académie nationale de médecine a émis un communiqué de presse afin d'alerter les autorités, les médias et, ainsi, les français.



Communiqué de presse du 14 Mai 2014

« *Un fumeur sur deux décède de son tabagisme*¹
- *200 morts par jour : le tabac est responsable de plus de 73 000 décès par an en France*² il tue vingt fois plus que la route³
- *33 % des 15-75 ans sont fumeurs, avec une prévalence en hausse entre 2005 et 2010*⁴.

Le tabagisme est la première cause de mortalité évitable
L'Académie de médecine s'associe à la « Journée mondiale sans tabac » mais, au-delà des vœux de circonstance, elle souhaite que soient prises des mesures concrètes et réellement dissuasives, individuelles et collectives, pour lutter contre une des causes principales de mortalité dans notre pays.

Sur la base des dernières données épidémiologiques, l'Académie rappelle que les dangers mortels du tabac justifient que tous les moyens soient mis en œuvre pour s'opposer à la promotion et la banalisation de l'usage du

¹ Doll R, Peto R, Boreham J, Sutherland I. British Medical Journal , 2004, 338:1519.

² Hill C. Revue du Praticien, 2012,63 : 327-329.I

³ Observatoire national interministériel de la sécurité routière, 2014.

⁴ Beck F, Guignard R, Richard JP, Wilquin JL, Peretti-Watel P. INPES, 2010.

tabac, en particulier pour protéger les populations les plus vulnérables (femmes enceintes, enfants, adolescents) et les non fumeurs.

1. réduire l'attractivité du tabac :

- *Se doter d'une panoplie de mesures informatives, dissuasives et restrictives, mais surtout concertées et effectivement appliquées, comme l'interdiction de la vente aux mineurs, le contrôle et la sanction de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et les lieux de travail, qui devrait être étendue aux terrasses des restaurants et cafés et aux véhicules automobiles en présence d'enfants ;*
- *mener une politique d'augmentation des taxes sur les produits du tabac réellement dissuasive en l'accompagnant par des campagnes soutenues d'information et d'éducation dénonçant les pratiques de l'industrie du tabac et la dangerosité de ses produits ;*
- *imposer le paquet neutre et veiller à ce que soit respectée l'interdiction de publicité et d'exposition à la vue du public des produits du tabac.*

2. Encourager les fumeurs à sortir de leur addiction. Les traitements médicaux, éventuellement associés à un soutien psychologique, ont montré leur efficacité et les médecins généralistes en sont les meilleurs relais.

3. Empêcher par tous les moyens l'industrie du tabac d'user de subterfuges pour continuer à nuire impunément, en déjouant les manœuvres intrusives des industriels dans la sphère politique et publique, notamment via le financement de la recherche scientifique et de l'industrie du cinéma.

L'Académie considère que seul un plan national, reconnu par la loi et mis en œuvre dans le cadre d'une concertation interministérielle, peut à la fois contrôler efficacement l'application de ces mesures de santé publique et appliquer effectivement les sanctions dissuasives qui s'imposent. »

(fin du communiqué)

Il conviendrait que nos autorités prennent toutes les mesures à la hauteur des enjeux sanitaires considérables et érigent cette lutte en une grande cause nationale.

En France, l'Alliance contre le tabac mène un combat exemplaire qu'il convient de saluer.

Monsieur Yves BUR, ancien député, maire de Lingolsheim, président de l'Alliance contre le tabac, a rappelé récemment lors d'un exposé à l'Académie de médecine, les priorités de l'Alliance :

Priorité N°1 : Protéger les enfants et les jeunes du tabagisme

- Réduire l'attractivité des produits du tabac
- Utiliser la fiscalité au service de la santé publique (l'objectif est de diminuer l'entrée dans l'usage)
- Contrôler l'application des mesures de protection
- Etendre l'interdiction de fumer
- Accompagner toutes ces mesures par des actions de communication et des actions éducatives (milieu scolaire).

Priorité N°2 : Aider les fumeurs

- Soutenir les efforts pour sortir du tabagisme et faire appliquer la réglementation aux adultes
- Cibler les publics vulnérables (RSA, chômeurs, femmes enceintes...)
- Promouvoir une politique fiscale au bénéfice de la santé publique
- Assurer le respect des mesures de protection (interdiction de fumer, interdiction de la publicité, vente sous le comptoir)
- Soutenir la recherche sur l'addiction nicotinique et ses traitements
- Soutenir la recherche

Priorité N°3 : Renforcer le contrôle afin de changer l'image du tabac dans la société

- Interdire tous les liens d'intérêt entre l'industrie du tabac et la sphère publique
- Interdire toutes les actions de mécénat, notamment envers les médias bénéficiant d'un financement public (industrie du cinéma / télévisuelle)
- Imposer une plus grande transparence des activités de l'industrie et obtenir des données sur les études réalisées par les fabricants (incluant également les données beaucoup plus affinées sur les ventes)
- Priver l'industrie du tabac de tous les vecteurs de marketing
- Faire payer l'industrie du tabac (Contribution santé publique liée au chiffre d'affaires)
- Déconnecter les revenus des buralistes du volume de tabac vendu.

Selon le Président Bur :

La politique de santé publique doit s'inscrire dans une démarche globale. Depuis 10 ans, différentes mesures se sont succédées, sans cohérence, alors que d'autres pays européens ont mis en place une politique globale. La France n'est pas une île : elle doit devenir le chef de file au niveau européen (pays limitrophes / Europe occidentale) afin de favoriser une harmonisation fiscale, la mise en

place du paquet neutre standardisé, la lutte contre la contrebande et les achats transfrontaliers, organiser une réponse aux ventes illégales sur internet avec les agences concernées...

Dans un certain nombre de pays, la lutte contre le tabagisme permet de sauver des vies. Ainsi, aux Etats Unis, la lutte anti-tabac a permis de réduire de 8 millions le nombre de décès prématuress liés au tabac (*Tobacco control and the reduction in smoking-related premature deaths in the United States, 1964-2012. JAMA, 2014, 311 : 164-171*).

Dans cet article, le Pr Holford et al. rappellent que 50 ans se sont écoulés depuis le premier rapport du directeur du service de santé publique des États-Unis sur les effets du tabac sur la santé. Ils mesurent à cette occasion l'impact des efforts consentis au cours de cette période pour lutter contre le tabagisme et évaluer l'effet des stratégies mises en place sur la vie des américains et sur l'état de santé général de la population. Ils ont estimé que **8 millions de décès prématuress avaient pu être évités** grâce aux stratégies de lutte anti-tabac. Malgré ces efforts, il y eut à déplorer **17 à 18 millions de décès**. Ainsi, au cours de cette période, environ un tiers des décès a pu être évité grâce à cette lutte. Ces décès prématuress, correspondent au fait que les individus ont perdu, en moyenne, **19 à 20 ans de leur vie**. Selon les auteurs, malgré des améliorations significatives liées aux stratégies de lutte anti-tabac mises en place au niveau des différents États, la marge de progression reste donc importante et de nombreux efforts doivent continuer d'être faits pour gagner en efficacité et améliorer davantage la santé de la population.

Une directive anti-tabac a été votée par le parlement européen en février dernier

À partir de 2016, dans les civettes, les paquets de cigarettes pourraient bien être exposés la tête en bas. Ce sera alors la seule façon, pour les buralistes et les industriels du tabac, de laisser apparaître les logos à la vue des consommateurs. Le 26 février, le Parlement de Strasbourg a en effet voté, à une écrasante majorité, la directive européenne sur les produits du tabac, que les vingt-huit États de l'Union devront transcrire dans leur législation d'ici à 2016. Cette directive, destinée à faire reculer le tabagisme chez les jeunes, prévoit que les deux côtés des paquets soient recouverts à 65 % (contre 30 à 40 % jusqu'ici) par des avertissements du type «fumer tue» et/ou par des photos chocs. Ces éléments devront être positionnés sur le haut de paquets standardisés (carton rigide avec ouverture par le haut précise la directive), ce qui obligera les industriels à placer leur logo en bas. D'où l'idée, qui germe chez certains, de l'imprimer à l'envers... La directive européenne prévoit également l'interdiction des arômes (vanille, cacao, fruits); les

cigarettes au menthol ne seront bannies des civettes qu'à partir de 2020. Par ailleurs, la directive fixe un nouveau cadre pour les cigarettes électroniques. Celles qui contiennent plus de **20 mg/ml de nicotine seront soumises à une autorisation de mise sur le marché et vendues uniquement en pharmacie**. Mais les autres seront soumises à un cadre réglementaire proche de celui des produits du tabac, que ce soit en termes de vente aux mineurs, d'arômes et de publicité. Les recharges liquides devront ainsi afficher un avertissement sanitaire tel que «la nicotine contenue dans ce produit crée une forte dépendance». Reste à savoir si un tel alourdissement de la réglementation sur les e-cigarettes est susceptible de limiter la folle croissance de leurs ventes. En France, cette dernière a contribué, avec la hausse des prix du tabac, à faire reculer le marché des cigarettes en valeur l'an passé, pour la première fois depuis plus de dix ans. La ministre de la Santé prépare un plan de lutte contre le tabagisme, qui devrait reprendre, au minimum, la directive européenne. *La cigarette électronique a fait reculer le tabagisme en France, selon l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). L'usage de la cigarette électronique réduit la « quantité moyenne consommée par chaque fumeur » et il « est à l'origine d'une partie de la baisse des ventes observée en 2013 ». « Les ventes de cigarettes ont chuté de 7,6 %, un recul sans précédent depuis les fortes hausses de prix de 2003 et 2004. Les buralistes ont vendu 47,5 milliards de cigarettes l'an dernier, 4 milliards de moins qu'en 2012. Le tabac à rouler continue certes de progresser, mais beaucoup moins vite (+ 2,6 %) ». Entre 8 et 9 millions de français ont essayé la cigarette électronique.*

La communauté de San Patrignano, le plus grand centre de désintoxication du monde

Pr. Jean-Paul Tillement

Communauté de vie, elle propose désintoxication, éducation et réhabilitation à des jeunes filles et à des jeunes gens le plus souvent en déshérence, sortant de prison ou comme alternative à l'incarcération et qui, dans tous les cas veulent se débarrasser de la drogue.

La méthode proposée est originale. Après un entretien préliminaire, c'est par accord mutuel que le futur résidant et la communauté décident d'accepter le nouveau venu dans la communauté. Elle a ses règles qu'il doit adopter, la durée du

séjour est de quatre ans. Il est gratuit, tant pour le jeune que pour sa famille, il inclut une prise en charge totale du logement, de la nourriture et de l'accompagnement.

La méthode proposée a quatre caractéristiques :

1- un choix éducatif.

La réhabilitation est liée à l'apprentissage d'un métier. L'entrant n'est pas considéré comme un malade, ce qui exclut d'emblée toute prescription de médicament quelle que soit la toxicomanie. On pratique donc le sevrage « sec », méthode très dure mais possible et acceptable si le nouveau est bien accompagné. On vérifie ainsi que l'abstinence ne fait pas mourir à l'inverse des surdosages qui eux peuvent être mortels.

2- un programme personnalisé.

Discuté avec le personnel d'encadrement et accepté par le postulant, il est largement ouvert et n'inclut pas d'étapes fixées pour des objectifs pré-établis. Chaque résident choisit avec ses pilotes un programme adapté à sa demande et à ses possibilités.. Il doit cependant choisir un métier et l'apprendre. Une large gamme de possibilités est offerte.

3- l'inclusion dans un groupe.

Le nouveau est associé à un autre résident, plus ancien que lui dans la maison et qui le guidera au quotidien. Le binôme formé est inclus dans un groupe formation selon leurs choix professionnels, les groupes étant eux-mêmes réunis en secteurs d'activité.

4- les étapes de la réhabilitation.

C'est la partie la plus difficile, s'adapter à des contraintes et d'abord à l'abstinence, à une vie régulière et programmée qui rompt avec l'ancienne. Les difficultés sont réelles, nombreuses mais surmontables avec de nombreux soutiens, le binôme, le groupe, l'apprentissage en milieu technique spécialisé et des éducateurs professionnels formés à cette tâche, en nombre important et omniprésents. L'évolution peut être lente, elle passe par la mise en évidence de la fragilité de l'individu, pré-requis pour pouvoir la

combattre, de l'intervention continue des éducateurs mais aussi des autres membres du groupe généralement arrivés à un stade plus avancé voir proche de la guérison.

Rapporté ainsi, ce schéma peut sembler idyllique et théorique. En fait il est souvent efficace lorsqu'à une volonté personnelle s'ajoute un accompagnement individuel, intelligent et de qualité. Il est sous-tendu par l'espoir de trouver un métier et alors de retrouver une place dans la société.

Cette communauté est laïque et apolitique. Elle est située près de Bologne. Fondée en 1978, elle a accueilli plus de 25.000 personnes (jusqu'en 2013) venant de 28 pays différents. Ses résultats sont très positifs et en font un modèle de réinsertion, international, unique. La méthode utilisée s'exporte et des sessions de formation d'éducateurs sont également proposées par la communauté.

Fondation privée, elle ne reçoit pas de subvention d'état (à notre connaissance)

Nous reviendrons sur le travail de cette communauté que nous pensons admirable et évidemment à diffuser et à imiter.

Rappelons le message essentiel actuel, la possibilité de se désintoxiquer sans produit de substitution à condition d'être volontaire, d'être accompagné pas à pas jusqu'à l'abstinence et de quitter la communauté avec un métier gage d'une réinsertion réussie.

Inscrivez-vous au blog du CNPERT

« drogaddiction »,

Vous serez informé des tous nouveaux messages que nous y introduisons, pour votre information sur les drogues et les toxicomanies. Il est gratuit et sans spam.

